



ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu que les mercredi 19 et jeudi 20 mars 2025, la suite et fin du marquage sur la Traversée de Vierset sera réalisée (sous réserve des conditions météorologiques) ;

Vu la demande de l'entreprise Legros SA en date du 10.03.2025 (04/383.65.94 - technique@salegros.be) ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique ;

Vu la Nouvelle loi communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'urgence ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêt et le stationnement sont interdits rues Mont Sainte-Aldegonde et Tige de Strée à Vierset-Barse, les mercredi 19 et jeudi 20 mars 2025, en raison du marquage de zones de stationnement dans le cadre du chantier « Traversée de Vierset ».

Article 2 : La signalisation sera placée conformément au Code de la Route par l'entreprise concernée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 4 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi. Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police (Z.P. Condroz), ainsi qu'au service communal des Travaux.

Article 5 : Elle sera soumise à la ratification du Conseil communal lors de sa prochaine séance.

Fait à Modave, le 11 mars 2025.



Le Bourgmestre,
B. DAL MOLIN